



Document à caractère promotionnel - Juin 2017

BNP PARIBAS SÉLECTION FLEXIBLE

ACCÉDER AUX MARCHÉS AVEC DES INVESTISSEMENT DIVERSIFIÉS

L'INFO PLUS !

La crise financière de 2008 a montré l'intérêt de la gestion flexible qui permet de se positionner ou de sortir rapidement d'une classe d'actifs en fonction des conditions de marché ; c'est une approche complémentaire de la gestion « classique » qui investit dans un univers spécifique (actions par exemple) quelle que soit l'évolution de son marché.

La multigestion vise à sélectionner les meilleurs fonds externes, c'est à dire gérés par d'autres sociétés de gestion de la place.

ÉLIGIBLE ASSURANCE VIE ET COMPTES D'INSTRUMENTS FINANCIERS (CIF)

1. Cette règle interne est mentionnée à titre d'information uniquement et est susceptible d'être modifiée. Les règles édictées dans le prospectus et le DICI prévalent. Il n'existe aucune garantie quant à la réalisation de l'objectif de performance.

POURQUOI DIVERSIFIER SON ÉPARGNE ?

Les performances des marchés financiers varient année après année. Anticiper avec certitude sur quel marché (actions, obligations), dans quelle zone géographique, dans quel secteur d'activité investir pour l'année à venir s'avère complexe.

Les fonds diversifiés flexibles peuvent être une solution face à ces difficultés car ils offrent à l'investisseur :

- ▶ bénéficier d'une exposition qui s'adapte aux différents contextes, avec un portefeuille ajusté de manière flexible pour pouvoir réagir aux différentes configurations de marché;
- ▶ une réduction des fluctuations du portefeuille, en investissant sur des actifs qui n'évoluent pas au même rythme et au même moment.

POURQUOI BNP PARIBAS SÉLECTION FLEXIBLE ?

BNP Paribas Sélection Flexible s'adresse aux investisseurs qui souhaitent participer à la croissance des marchés financiers mondiaux, tout en réduisant le risque sur un horizon de placement de 3 ans minimum. C'est un fonds, dit « nourricier », investi au minimum à 90 % dans FundQuest Patrimoine (fonds « maître »), fonds de multigestion diversifié flexible.

BNP Paribas Sélection Flexible vise à sélectionner les meilleurs fonds flexibles de sociétés de gestion de premier plan selon les critères d'analyse :

- ▶ quantitatifs (suivi de performance),
- ▶ qualitatifs (rencontre des gérants des fonds ciblés),
- ▶ et opérationnels (solidité du fonds et de sa société de gestion).

Le gérant adopte une stratégie active prudente, sous objectif de volatilité de 5 % et via un ajustement permanent du portefeuille¹.

L'approche flexible vise à capter les moteurs de croissance tout en limitant les risques de perte.

La diversification provient de la combinaison de gérants complémentaires et de l'exposition variable à des classes d'actifs et thématiques multiples. Le risque par rapport à un investissement unique s'en trouve généralement réduit.

Pour en savoir plus et retrouver les performances de BNP Paribas Sélection Flexible, rendez-vous sur www.mabanque.bnpparibas



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

QUELS SONT LES AVANTAGES DE CET INVESTISSEMENT ?

Investir dans **BNP Paribas Sélection Flexible** permet de :

- ▶ **bénéficier d'une gestion active « clé en main »**, grâce au suivi et à l'ajustement permanent du portefeuille par des spécialistes ;
- ▶ **profiter d'une approche adaptée à tous les contextes de marché**, l'objectif étant d'exploiter les hausses de marché tout en amortissant au maximum leurs baisses ;
- ▶ **diversifier son épargne** en investissant dans une combinaison de fonds complémentaires gérés par les meilleurs experts de la gestion flexible.

QUELS SONT LES RISQUES ?

Le **fonds classé « diversifié »** comporte des risques principalement liés à son exposition aux marchés actions et obligataires. De fait, le fonds peut enregistrer des hausses comme des baisses et l'investisseur peut ne pas récupérer son investissement initial.

L'**exposition aux pays émergents** sera au maximum de 50 % de l'actif net. Les investissements dans les pays émergents peuvent générer des mouvements de marché à la baisse plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales.

Risque de taux : le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative du FCP.

Risque de change : le FCP peut être investi en titres libellés dans des devises autres que l'euro, à savoir toutes les devises de pays ressortissants de l'Union Européenne et, en devises de pays non membres de l'Union Européenne. Les fluctuations des taux de change peuvent affecter la valeur des parts du FCP, d'où il peut résulter une baisse de leur valeur liquidative.

Risque de crédit : ce risque est lié à la capacité d'un émetteur à honorer ses engagements : la dégradation de signature d'un émetteur d'obligations peut ainsi entraîner une baisse de la valeur des obligations dans lesquelles le FCP a investi. La survenance de ce risque pourrait faire baisser la valeur liquidative du FCP.

De plus, en l'absence de contrainte de gestion, **le fonds peut être concentré** sur une zone géographique, une taille de capitalisation ou un secteur d'activité jusqu'à 100 % de son actif net. En cas d'évolution défavorable, la valeur du fonds peut baisser plus fortement que les marchés actions.

Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter aux prospectus et DICI du fonds disponibles sur www.mabanque.bnpparibas.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Plus le risque est élevé, plus l'horizon d'investissement recommandé est long.

L'investisseur est averti que son placement en OPC va supporter des frais qui seront fonction du cadre d'investissement choisi (Compte titres, PEA ou Assurance vie). Ces frais auront une incidence sur le montant du capital investi et sur le rendement du placement (compte tenu des commissions de souscription de l'OPC dans un Compte titres ou PEA, et des frais d'entrée ou d'arbitrage du contrat d'assurance vie/contrat de capitalisation et des frais de gestion annuels du contrat d'assurance vie/du contrat de capitalisation ou du PEA). Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter à la documentation réglementaire de chaque OPC (document d'informations clés pour l'investisseur, prospectus, rapport annuel). **Avant de souscrire, vous devez lire attentivement la documentation réglementaire disponible en agence** et sur les sites Internet www.mabanque.bnpparibas et www.bnpparibas-am.com. Ce document ne doit pas être considéré comme une sollicitation, une recommandation ou une offre de souscrire ou de conclure une quelconque opération sur ces OPC et n'emporte aucun engagement contractuel de la part de BNP Paribas. Le droit de rétractation prévu par l'article L341-16 du Code monétaire et financier, relatif au démarchage, et par l'article L 222-7 du code de la consommation relatif aux ventes de biens et à la fourniture de prestation de services à distance ne s'applique pas aux OPC. Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que cette expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le prospectus du produit financier décrit dans ce document. Cet OPC est géré par BNPP AM France, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers en France (numéro d'enregistrement 96002), constituée sous forme de société par actions simplifiées, au capital de 70 300 752 euros, ayant son siège social au 1, boulevard Haussmann 75009 Paris, France, RCS Paris 319 378 832 www.bnpparibas-am.com. BNP Paribas, SA au capital de 2 494 005 306 € - Siège social : 16 bd des Italiens 75009 Paris, immatriculée sous le n° 662042449 RCS Paris – ORIAS n° 07 022 735.

Société de gestion	BNP Paribas Asset Management France
Classe d'actifs	Diversifié
Indice de référence	Cash index EONIA RI
Devise de référence	EUR
Forme juridique	FCP de droit français conforme à la directive européenne 2009/65/CE
Date de lancement	20/04/2012
Affectation des résultats	Capitalisation
Souscription / Rachat	J avant 11h (heure de Paris)
VL utilisée / publiée	Quotidienne
Règlement	J + 4
Frais courants (au 30/09/16)	1,90 % ¹
Frais de gestion	1,60 % maximum
Assurance vie	4,75 % maximum
Frais d'entrée du contrat d'assurance vie ou frais d'arbitrage du contrat	1 % maximum
Frais de gestion du contrat	0,96 %
CIF Frais d'entrée	2 % maximum
Investissement minimum	L'équivalent en euro d'un millième de part
Code ISIN	FR0011210129 Classic Capitalisation
Horizon minimum d'investissement recommandé	3 ans
<p>1. Le pourcentage de frais courants se fonde sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP. Source : BNPP AM, au 01/06/2017.</p>	

